

15ème législature

Question N° : 45542	De Mme Valérie Rabault (Socialistes et apparentés - Tarn-et-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > santé	Tête d'analyse >Éligibilité des personnes à risque à la 2e dose de rappel contre le Covid-19	Analyse > Éligibilité des personnes à risque à la 2e dose de rappel contre le Covid-19.
Question publiée au JO le : 17/05/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Valérie Rabault interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'éligibilité des personnes à risque à la deuxième dose de rappel de vaccin contre le covid-19. Actuellement, la deuxième dose de rappel n'est ouverte qu'aux personnes de plus de 60 ans ou aux personnes immunodéprimées. Les personnes de moins de 60 ans à risque, par exemple celles souffrant d'une ou de plusieurs comorbidités, ne sont donc pas éligibles à la deuxième dose de rappel. Ainsi, une personne de 59 ans qui présente des facteurs de risque n'est pas éligible à cette quatrième dose, quand une personne de 61 ans sans problème de santé particulier peut en bénéficier, ce qui suscite l'incompréhension chez ces personnes à risque. Aussi, elle lui demande s'il envisage d'ouvrir prochainement la deuxième dose de rappel à l'ensemble des personnes présentant un risque de développer une forme grave ou sévère du covid-19, sans condition d'âge.